

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4122-2020
PHASE 4

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT ANNUEL 2020.

GAZIFÈRE Inc.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

GAZIFÈRE INC. – RAPPORT ANNUEL 2020

COMMENTAIRES DE SÉ-AQLPA EN PHASE 4

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 16 septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
1 - LES RÉSULTATS 2020 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE INC.	3
2 - LES RÉSULTATS 2020 DE LA VENTE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE INC.....	8
3 - LES RÉSULTATS 2020 DE LA RÉDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT ENTRE LES CATÉGORIES TARIFAIRES.....	19
4 - CONCLUSION	21

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les numéros réfèrent à la présente Phase 4, puis au chapitre du présent mémoire.

RECOMMANDATION NO. 4-1

LES RÉSULTATS 2020 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE INC.

Nous invitons la Régie de l'énergie à constater que la non-atteinte par Gazifère de ses prévisions de volumes d'économie de gaz naturel (382 706 m³ prévus à son PGEÉ pour l'année 2020), par un manque d'environ 18 % (ou 68 741 m³), est en grande partie attribuable aux contraintes de la pandémie de COVID-19. Gazifère a tenté de réduire cette non-réalisation en développant les moyens de promotion à distance de ses programmes d'efficacité énergétique (ce dont la félicitons et que nous l'encourageons à poursuivre), mais cela a été insuffisant à empêcher cette non atteinte des prévisions.

Nous concluons y a lieu pour la Régie d'accepter ces résultats et donc de ne pas invoquer cette non-atteinte des prévisions aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

RECOMMANDATION NO. 4-2**LES RÉSULTATS 2020 DE LA VENTE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE INC.**

Pour l'année 2020 qui est ici sous étude, nous concluons, ici également, y a lieu pour la Régie d'accepter les résultats de faibles ventes de volontaires de GNR et donc de ne pas invoquer celles-ci aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

Nous invitons Gazifère à poursuivre ses activités de promotion du GNR auprès de la clientèle volontaire d'une façon agressive et à présenter ses indicateurs d'efficacité de l'ensemble de ces activités de promotion.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients quant au surcoût du GNR, il serait souhaitable que ces activités de promotion du GNR fassent bien valoir que le prix du gaz naturel conventionnel (non GNR) incluant ses taxes et son SPEDE, est appelé à croître et donc à rejoindre graduellement celui du GNR (qui lui est exempt de SPEDE et de certaines de ces taxes). Vu la taxe fédérale sur le carbone applicable à d'autres provinces, il est en effet réaliste de croire que le Québec (s'il ne veut pas nuire à sa réputation de leader environnemental et devenir le paradis canadien des pollueurs) n'aura d'autre choix que d'ajuster à la hausse son SPEDE (en raréfiant les droits d'émission distribués gratuitement) ou en ajustant à la hausse d'autres taxes connexes applicables au gaz naturel, comme le Professeur Pierre-Olivier Pineau le prévoit notamment.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients à l'effet que le gaz qui leur est physiquement livré ne soit pas du GNR, il est important que Gazifère informe et sensibilise la population au fait que le fait, pour un client, d'« acheter » volontairement du GNR ne signifie pas et ne signifie aucunement que le gaz qui lui est physiquement livré soit du GNR. Ces deux choses sont sans rapport. Pris généralement, on peut dire que la composition du gaz reçu physiquement par chaque client est à peu près la même, que ce client soit « acheteur volontaire de GNR » ou non. D'ailleurs, si le GNR acheté par Gazifère se trouve (comme cela a été le cas) en aval du sens d'écoulement du gaz naturel, et de surcroît dans la franchise d'Énergir qui n'est pas connectée à celle de Gazifère, alors il est physiquement impossible que quelque part que ce soit de ce GNR se retrouve dans les conduites de la franchise de Gazifère. Il est donc bien important que la population comprenne bien que ce que les « acheteurs volontaires » achètent, ce n'est pas la livraison du GNR lui-même (physiquement) sur leur site, mais l'attribut ou la qualification de GNR de ce gaz qui est acheté par Gazifère sans nécessairement le leur livrer à eux. C'est un attribut immatériel, au même titre que l'on peut acheter aussi sur le marché des droits et crédits d'émissions ou d'autres attributs environnementaux échangeables. C'est important, pour la pérennité et la réputation de la filière GNR et de son marché d'achat volontaire que les « acheteurs volontaires » comprennent bien ce qu'ils achètent et ce qu'ils n'achètent pas.

RECOMMANDATION NO. 4-3**LES RÉSULTATS 2020 DE LA RÉDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT ENTRE LES CATÉGORIES TARIFAIRES**

Nous recommandons respectueusement à la Régie de l'énergie de requérir que Gazifère lui fournisse, aux fins de sa décision à venir sur le rapport annuel 2020, les données réelles de l'interfinancement en 2020 entre ses catégories tarifaires, puis de permettre aux intervenants de les commenter.

De plus, nous recommandons respectueusement à la Régie de l'énergie de requérir que Gazifère inclue de tels résultats dans tous ses rapports annuels à l'avenir, à être soumis à la Régie.

En effet, l'inexistence d'un mesurage de l'interfinancement réel ne permet pas à la Régie de l'énergie (assistée des intervenants) d'exercer adéquatement sa juridiction quant au suivi de cet interfinancement.

Depuis plusieurs années, SÉ-AQLPA constatent en causes tarifaires les efforts de Gazifère pour réduire l'interfinancement entre ses catégories tarifaires. Nous appuyons régulièrement ces efforts devant la Régie de l'énergie, tout en soulignant à quelques occasions certains relâchements dans ces efforts.

Mais l'ensemble de cette démarche nécessite que l'on puisse valider la réalité de ces efforts, à la lumière des résultats de la répartition des coûts et revenus résultant du rapport annuel produit en fin d'année.

PRÉSENTATION

1 - Gazifère inc. a logé le 2 juillet 2021 au présent Dossier R-4122-2020 Phase 4, sa 8^{ième} demande amendée (sous la cote [B-0282](#)) visant son Rapport annuel 2020.

2 - La Régie de l'énergie a rendu le 13 juillet 2021 sa [décision D-2021-088](#) identifiant les sujets suivants pour fins d'examen en la présente Phase 4 de ce dossier R-4122-2020 :

- les résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;
- le partage de l'excédent de rendement de l'exercice 2020;
- la conciliation de chaque composante de la base de tarification avec les états financiers vérifiés;
- l'analyse quantitative et qualitative des composantes du bénéfice net présentant des écarts supérieurs à 100 k\$, entre les années 2020 et 2019 ainsi qu'entre l'année 2020 et l'année autorisée;
- l'analyse comparative des ventes et de la clientèle, entre le réel et l'autorisé pour l'année 2020 et entre les années réelles 2020 et 2019;
- les indicateurs de performance;
- le taux de gaz perdu en 2020;
- la liquidation des variations de l'année 2020 comptabilisées au compte d'ajustement du coût du gaz naturel;
- le suivi des résultats de la vente du gaz naturel renouvelable (GNR) sur une base volontaire ainsi que du compte d'écarts lié à la vente de GNR pour l'année 2020;

- le suivi portant sur la fin de l'analyse de consommation des participants au programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel en mode combinaison d'appareils;
- le suivi portant sur la fin des analyses de rentabilité et du calcul de l'impact tarifaire des participants au programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial;
- le suivi du compte de frais reportés (CFR) relatif au projet Thurso;
- les résultats du Plan global en efficacité énergétique 2020 et les explications de Gazifère justifiant les écarts par rapport aux prévisions;
- les résultats liés à la stratégie d'achat des droits d'émission du système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (SPEDE) au 31 décembre 2020 et le suivi du compte de frais reportés-SPEDE;
- les allègements apportés aux Conditions de service et tarifs de Gazifère au cours de l'année 2020 en lien avec la pandémie.

3 - La présente constitue les commentaires de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en cette Phase 4 de ce dossier. Parmi les sujets énoncés, nous ne traitons toutefois que des aspects suivants de cette Phase 4 :

CHAPITRE 1 LES RÉSULTATS 2020 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE INC.

CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS 2020 DE LA VENTE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE INC.

CHAPITRE 3 LES RÉSULTATS 2020 DE LA RÉDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT ENTRE LES CATÉGORIES TARIFAIRES

1

LES RÉSULTATS 2020 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE INC.

4 - Le Rapport annuel 2020 du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gazifère inc. est présenté dans à la pièce **GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0303, GI-61, Doc.1, GI-61, Document 1 - Rapport annuel et fiches programmes – Plan global en efficacité énergétique 2020](#). Les résultats des programmes du PGEÉ 2020 sont présentés à la [Pièce B-0305, GI-61, Documents 2.1 à 2.3 - Résultats des programmes du PGEÉ 2020](#). Les évaluations du programme de Chaudières à condensation et du programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation sont présentées respectivement à la [Pièce B-306 GI-61, Document 3 - Évaluation du programme Chaudière à condensation](#) et à la [Pièce B-037, GI-61, Document 4 - Évaluation du programme Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation](#).

5 - Au présent chapitre, nous concluons que la non-atteinte par Gazifère de ses prévisions de volumes d'économie de gaz naturel (382 706 m³ prévus à son PGEÉ pour l'année 2020), par un manque d'environ 18 % (ou 68 741 m³), est en grande partie attribuable aux contraintes de la pandémie de COVID-19. Gazifère a tenté de réduire cette non-réalisation en développant les moyens de promotion à distance de ses programmes d'efficacité énergétique (ce dont la félicitons et que nous l'encourageons à poursuivre), mais cela a été insuffisant à empêcher cette non atteinte des prévisions.

Nous concluons y a lieu pour la Régie d'accepter ces résultats et donc de ne pas invoquer cette non-atteinte des prévisions aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

Régie de l'énergie - Dossier R-4122-2020 – Phase 4
Gazifère inc. – Rapport annuel 2020

6 - Ainsi, l'on peut voir à la [Pièce B-0305, GI-61, Document 2.1](#), que Gazifère n'a pas atteint ses objectifs de réduction de gaz de 382 706 m³ prévus à son PGEÉ pour l'année 2020 par un manque d'environ 18 % (ou 68 741 m³):

Résultats des programmes du PGEÉ 2020 - Résultats nets

Résultats des programmes du POEE 2020 - Résultats réels																									
Programmes	Taux Opp. Écon. Unitaires		Taux Opp. Écon. Unitaires		Nombre de participants			Economies totales (m3)								Aides Financières (\$)			Autres Frais (\$)			Budget total (\$)			
	Plan	Plan (m3)	Réel	Réel (m3)	5	6	7 + 8	9	10	11	12-13	14	15	16-19/24	17	18	19-18/17	20+14+17	21+15+18	22+2100					
	Plan	Réel	Plan	Réel	Plan	Réel	% Participants	Plan	Réel	Plan	Réel	Plan	Réel	%	Plan	Réel	%	Plan	Réel	%	Plan	Réel	%		
SECTEUR RÉSIDENTIEL																									
Échangeur d'air avec récupération de chaleur (R)																									
	5%	338	5%	338	42	8	19%	14 209	13 498	2 706	2 571	19%	19%	14 700	2 800	19%	0	0	-	14 700	2 800	19%			
Chaudière à condensation sans réservoir (R)																									
	58%	206	52%	211	127	60	47%	26 124	10 972	12 660	6 077	48%	55%	63 500	30 000	47%	0	0	-	63 500	30 000	47%			
Thermostat intelligent (R)																									
	17%	120	17%	82	175	800	457%	20 958	17 395	65 469	54 539	312%	312%	17 500	80 000	457%	0	0	-	17 500	80 000	457%			
Sous-total résid.																									
					344	868	252%	61 291	41 865	80 835	62 987	132%	150%	95 700	112 800	118%	0	0	-	95 700	112 800	118%			
SECTEUR COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (C&I)																									
Appui aux Initiatives - Optimisation énergétique (CI) - Programme 2020																									
	27%	14 429	27%	14 429	2	0	0%	28 859	21 067	0	0	0%	0%	8 732	0	0%	3 859	0	0%	12 591	0	0%			
Appui aux Initiatives - Aide à l'implantation (CI)																									
	25%	23 767	25%	23 767	3	0	0%	71 300	53 475	0	0	0%	0%	21 390	0	0%	6 615	0	0%	28 005	0	0%			
Sous-Total Appui aux Initiatives																									
					5	0	0%	100 158	74 541	0	0	0%	0%	30 122	0	0%	10 474	0	0%	40 574	0	0%			
Étude de faisabilité (CI)																									
	13%	0	13%	0	4	1	25%	0	0	0	0	-	-	8 000	2 000	25%	4 410	1 036	23%	12 410	3 036	24%			
Chaudières à condensation (CI) < 300 kbtu/h																									
	30%	1 552	30%	1 448	8	14	175%	12 416	8 691	20 274	14 192	163%	163%	10 400	15 000	144%	0	0	-	10 400	15 000	144%			
Chaudières à condensation (CI) ≥ 300 kbtu/h																									
	30%	7 943	30%	13 153	13	15	115%	103 255	72 279	197 293	138 105	191%	191%	84 500	141 750	168%	0	0	-	84 500	141 750	168%			
Sous-total Chaudières à condensation																									
					21	29	138%	115 672	80 970	217 567	152 297	188%	188%	94 900	156 750	165%	0	0	-	94 900	156 750	165%			
Aérotherme à condensation (CI)																									
	22%	1 069	22%	677	5	2	40%	5 345	4 169	1 354	1 056	25%	25%	8 500	3 400	40%	500	200	40%	9 000	3 600	40%			
Unité de chauffage à infrarouge (CI)																									
	21%	860	21%	573	3	15	500%	2 579	2 037	8 599	6 793	333%	333%	600	1 500	250%	150	0	0%	750	1 500	200%			
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (CI)																									
	20%	2 002	20%	2 002	21	0	0%	42 032	33 625	0	0	0%	0%	5 250	0	0%	0	0	-	5 250	0	0%			
Couleur vapeur ENERGY STAR (CI)																									
	20%	2 935	20%	2 935	1	2	200%	2 935	2 348	5 870	4 696	200%	200%	200	400	200%	0	0	-	200	400	200%			
Lave-vaisselle ENERGY STAR (CI) et Stationnaire																									
	20%	922	20%	922	5	1	20%	4 610	3 688	922	738	20%	20%	2 000	400	20%	0	0	-	2 000	400	20%			
Lave-vaisselle ENERGY STAR (CI) et Convecteur multiples																									
	27%	2 469	27%	2 469	1	0	0%	2 469	1 802	0	0	0%	0%	100	0	0%	0	0	-	100	0	0%			
Pulvérisateur de pré-écoups à faible débit (CI)																									
	0%	472	0%	472	35	49	140%	16 520	16 520	23 128	23 128	140%	140%	7 699	4 856	63%	0	0	-	7 699	4 856	63%			
Sous-Total Cuisine Commerciale																									
					42	52	124%	26 534	24 358	29 920	28 561	113%	117%	9 999	5 653,8	57%	0	0	-	9 999	5 653,7	57%			
Combo - Hotte et Générateur Condensation (CI)																									
(1)	10%	25 783	10%	12 580	4	3	75%	103 132	92 819	37 740	33 966	37%	37%	41 387	22 590	55%	800	200	25%	42 187	22 790	54%			
Chaudière à condensation (CI) à accumulation																									
	10%	1 975	10%	1 553	7	4	57%	13 826	12 443	6 212	5 591	45%	45%	29 400	5 750	20%	0	0	-	29 400	5 750	20%			
Chaudière à condensation (CI) instantané																									
	10%	3 528	10%	2 103	5	12	240%	17 641	15 877	25 236	22 712	143%	143%	27 500	21 800	79%	0	0	-	27 500	21 800	79%			
Sous-total C&I																									
					117	118	101%	426 918	340 940	326 629	250 978	77%	74%	255 658	219 446	86%	16 334	1 436	9%	271 992	220 882	81%			
Total progr.																									
					461	986	214%	488 208	382 706	407 464	313 965	83%	82%							367 692	333 682	91%			
Tronc commun																									
Évaluation																									
Total du tronc commun																									
																				32 500	32 923	71%			
Grand total																									
																				603 264	562 727	93%			
Taux actualisation																									
							3,92%																		

(1) Un Incitatif à l'installateur pour le programme Combo - Hotte et Générateur à Condensation a été versé en 2021. Un montant de 2005 pour cet équipement installé en 2020 sera imputé au tronc commun en 2021.

7 - En réponse à notre demande 4.3.1 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère nous confirme que la pandémie a affecté les résultats 2020 des programmes de son PGEÉ en restreignant les activités de démarchage auprès de la clientèle (tant en raison des contraintes des employés de Gazifère que des contraintes affectant les clients eux-mêmes ou amenant une pénurie des appareils visés par les programmes) :

RÉPONSE 4.3.1 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Tout d'abord, n'eut été de la révision des économies d'énergie effectuée par la firme de consultant, Gazifère aurait atteint son objectif. D'ailleurs, le taux de participation globale au PGEÉ a été de 214%, ce qui est excellent.

Gazifère estime que peu de retards dans la concrétisation des demandes de préadmissions reçues en 2020 sont reliés directement à la pandémie de Covid-19. Les demandes de préadmission présentées au tableau 2 de la pièce B-0303, GI-61, document 16 sont principalement reliées à des projets à venir.

Les impacts de la pandémie sur les résultats du PGEÉ sont plutôt reliés aux confinements répétés, lesquels ont limité les activités de démarchage du service de développement de marché de Gazifère. Par ailleurs, le

contexte économique a fait en sorte qu'il était difficile de solliciter certains types de clients davantage affectés par la pandémie, tels que les restaurants. Enfin, la pénurie d'appareils, attribuable principalement à la pandémie, a aussi eu un impact sur les résultats du PGEÉ.

Gazifère considère que le PGEÉ aurait donné de meilleurs résultats si la pandémie n'avait pas eu lieu. Bien que l'entreprise ne soit pas en mesure de chiffrer l'impact de cette crise sanitaire sur ses activités en efficacité énergétique, elle estime que les résultats du PGEÉ sont excellents.

[Souligné en caractère gras par nous]

8 - Déjà, dans notre mémoire de la phase 3B du présent dossier ([Pièce 0048 SÉ-AQLPA-4, Document 1 - Preuve de SÉ-AQLPA - Phase 3B](#)), nous avons cité le rapport de décembre 2020 de l'INTERNATIONAL ENERGY AGENCY ("IEA"), *Energy Efficiency 2020*, https://iea.blob.core.windows.net/assets/59268647-0b70-4e7b-9f78-269e5ee93f26/Energy_Efficiency_2020.pdf, qui, aux pages 21 et 22, énonçait que la pandémie amenait des restrictions d'accès aux propriétés résidentielles par les contracteurs en efficacité énergétique, retardant d'autant la réalisation de telles mesures :

A complex interplay of factors will determine how the Covid-19 crisis influences energy intensity in the buildings sector in the coming years. In the short term, three trends are visible:

- *a partial shift in energy demand from commercial to residential buildings, as social distancing measures and teleworking reduce people's use of commercial buildings and increase energy using activities in the home; on some metrics, this will increase the overall energy intensity of the buildings sector*
- *an increase in the share of energy use from more energy-intensive sub-sectors, leading to higher energy intensity per unit of activity in commercial buildings*
- **restrictions in professional contractors' access to residential properties, delaying technical efficiency upgrades**; in some markets, however, increased rates of do-it-yourself renovations may be boosting technical efficiency. [...]

*In the longer term, the duration of the health and economic crisis will have a significant impact on energy intensity in buildings. **A lasting health crisis***

could continue to limit commercial building use, prolonging energy intensity trends seen in 2020. As more people return to work during the pandemic, demands for higher ventilation rates in commercial buildings for health reasons could lead to spikes in energy intensity. If the economic recession deepens, households and businesses may reduce spending on building upgrades, which will slow technical efficiency improvements. Current forecasts suggest the pandemic has dampened growth expectations for the buildings and construction sector.

[Souligné en caractère gras par nous]

9 - Certes, une partie des activités de démarchage a pu s'effectuer en télétravail :

**GAZIFÈRE INC. Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)
RÉPONSE 4.3.5 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA**

À compter de mars 2020, les employés de Gazifère ont effectué leurs tâches en télétravail et les employés dédiés à la promotion du PGEÉ ont poursuivi leurs efforts, malgré la pandémie.

[Souligné en caractère gras par nous]

ou par des outils promotionnels sur Internet :

**GAZIFÈRE INC. Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)
RÉPONSE 4.3.7 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA**

La refonte de la section Gazifère Vert du site Web de Gazifère a eu lieu en mai 2020. Entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2020, il y a eu 42 924 vues des diverses pages de Gazifère Vert. À titre comparatif, les pages de l'ancienne section Gazifère Vert avaient engendré 3 714 vues pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020.

[Souligné en caractère gras par nous]

Mais ces activités à distance n'ont manifestement pas été suffisantes pour empêcher la non-atteinte par Gazifère de ses prévisions de volumes d'économie de gaz naturel (m³) en 2020 telle que relatée plus haut.

10 - Nous félicitons toutefois Gazifère pour l'implantation de ses outils permettant de rejoindre en ligne sa clientèle pour la promotion de ses programmes d'efficacité énergétique et l'encourageons à poursuivre l'amélioration de ceux-ci, notamment en poursuivant sa réflexion sur l'implantation possible du clavardage en ligne à ce sujet :

GAZIFÈRE INC. Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)
RÉPONSE 4.3.8 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Bien que pour des raisons techniques, le clavardage en ligne ne soit pas encore possible, Gazifère s'intéresse à cette fonction et en étudie les différentes options.

[Souligné en caractère gras par nous]

11 - Nous formulons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 4-1

LES RÉSULTATS 2020 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE INC.

Nous invitons la Régie de l'énergie à constater que la non-atteinte par Gazifère de ses prévisions de volumes d'économie de gaz naturel (382 706 m³ prévus à son PGEÉ pour l'année 2020), par un manque d'environ 18 % (ou 68 741 m³), est en grande partie attribuable aux contraintes de la pandémie de COVID-19. Gazifère a tenté de réduire cette non-réalisation en développant les moyens de promotion à distance de ses programmes d'efficacité énergétique (ce dont la félicitons et que nous l'encourageons à poursuivre), mais cela a été insuffisant à empêcher cette non atteinte des prévisions.

Nous concluons y a lieu pour la Régie d'accepter ces résultats et donc de ne pas invoquer cette non-atteinte des prévisions aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

2

LES RÉSULTATS 2020 DE LA VENTE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE INC.

12 - Le rapport annuel 2020 sur les ventes de gaz naturel renouvelable (GNR) par Gazifère inc. est présenté dans la pièce **GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0299, GI-58, Document 2 - Suivi de la stratégie de vente de gaz naturel renouvelable.](#)

Nous y constatons qu'une part importante du GNR acheté par Gazifère inc. n'a pu être vendue à des clients volontaires et fut donc socialisée auprès de la masse de la clientèle.

13 - Ainsi, en réponse à notre demande 4.1.2 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère confirme que seule une petite part du GNR acheté en 2020 a été vendue en 2020 à des clients volontaires :

RÉPONSE 4.1.2 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Gazifère confirme **que seule une petite part du GNR acheté en 2020 a été vendue en 2020.** Gazifère rappelle que l'adhésion volontaire au tarif GNR n'est possible que depuis le 24 septembre 2020 et que le délai entre la signature des contrats et la première facturation est de six à dix semaines. Par ailleurs, l'adhésion d'une plus grande partie de la clientèle au tarif GNR nécessitera un certain temps et va requérir des efforts soutenus d'éducation, de promotion et de démarchage. **Les résultats de l'année 2020 ne sont donc pas représentatifs de l'intérêt futur de la clientèle à l'égard de cette nouvelle option énergétique.**

Gazifère maintient sa proposition de socialiser en 2022 le solde du CER de l'année 2020, soit 1 235 527.31 \$, au taux qui sera présenté dans la phase 5 du présent dossier.

[Souligné en caractère gras par nous]

14 - Nous partageons l'avis de Gazifère à l'effet qu'en raison du démarrage tardif de l'option et donc de sa commercialisation, les résultats de l'année 2020 ne sont peut-être pas représentatifs de l'intérêt futur de la clientèle volontaire à l'égard de cette nouvelle option énergétique. Il faut toutefois bien évaluer pourquoi certains clients contactés ont rejeté cette option.

15 - En réponse à notre demande 4.2.2 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère confirme que le surcoût du GNR constitue la principale objection des clients intéressés :

RÉPONSE 4.2.2 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Tel que mentionné à la pièce B-0299, GI-58, document 22, les deux principales raisons invoquées par la clientèle n'ayant pas adhéré au GNR sont :

- *Le surcoût relié au GNR (principale raison) et;*
- *Le fait de n'avoir aucune garantie que le GNR acquit sera consommé par elle.*

L'approvisionnement local en GNR, bien qu'invoqué par quelques clients, ne constitue pas l'une des principales raisons de refus. *Gazifère est cependant d'avis que lorsque des projets régionaux seront lancés, ceux-ci favoriseront une plus grande adhésion au GNR, d'une part en raison de l'aspect local de l'approvisionnement, mais surtout parce que ces projets permettront d'acquérir du GNR à moindre coût, ce qui permettra d'atténuer l'impact sur la facture du client.*

Lorsque Gazifère pourra s'approvisionner en GNR localement, elle veillera à mettre en place une nouvelle stratégie de commercialisation.

[Souligné en caractère gras par nous]

16 - En réponse à notre demande 4.1.3 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère confirme l'importance du surcoût du GNR (que la clientèle volontaire potentielle invoque principalement au soutien de son choix de ne pas s'abonner au GNR malgré son intérêt pour ce produit) :

RÉPONSE 4.1.3 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

*Gazifère confirme que le surcoût du GNR, avant la soustraction des coûts évités reliés au SPEDE et au transport, est de 0.7610 \$/m3 ou **20,086 \$/GJ**.*

[Souligné en caractère gras par nous]

17 - En réponse à notre demande 4.2.1 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère nous confirme que son service de communication évalue les retombées de chacun de ses efforts promotionnels en analysant certains indicateurs :

RÉPONSE 4.2.1 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

*L'efficacité des stratégies de communication est toutefois mesurée par des critères de performance. **Le service des communications de l'entreprise évalue les retombées de chacun de ses efforts promotionnels en analysant certains indicateurs, tels que le nombre de clics, le nombre d'adhésions ou le nombre de fois qu'une page Internet a été visitée.***

[Souligné en caractère gras par nous]

18 - Nous invitons donc Gazifère à poursuivre ses activités de promotion du GNR auprès de la clientèle volontaire d'une façon agressive et à présenter ses indicateurs d'efficacité de l'ensemble de ces activités de promotion.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients quant au surcoût du GNR, il serait souhaitable que ces activités de promotion du GNR fassent bien valoir que le prix du gaz naturel conventionnel (non GNR) incluant ses taxes et son SPEDE, est appelé à croître et donc à rejoindre graduellement celui du GNR (qui lui est exempt de SPEDE et de certaines de ces taxes). Vu la taxe fédérale sur le carbone applicable à d'autres provinces, il est en effet réaliste de croire que le Québec (s'il ne veut pas nuire à sa réputation de leader environnemental et devenir le paradis canadien des pollueurs) n'aura d'autre choix que d'ajuster à la hausse son SPEDE (en raréfiant les droits d'émission distribués gratuitement)

ou en ajustant à la hausse d'autres taxes connexes applicables au gaz naturel, comme le Professeur Pierre-Olivier Pineau le prévoit notamment. Voir plus loin.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients à l'effet que le gaz qui leur est physiquement livré ne soit pas du GNR, il est important que Gazifère informe et sensibilise la population au fait que le fait, pour un client, d'« acheter » volontairement du GNR ne signifie pas et ne signifie aucunement que le gaz qui lui est physiquement livré soit du GNR. Ces deux choses sont sans rapport. Pris généralement, on peut dire que la composition du gaz reçu physiquement par chaque client est à peu près la même, que ce client soit « acheteur volontaire de GNR » ou non. D'ailleurs, si le GNR acheté par Gazifère se trouve (comme cela a été le cas) en aval du sens d'écoulement du gaz naturel, et de surcroît dans la franchise d'Énergir qui n'est pas connectée à celle de Gazifère, alors il est physiquement impossible que quelque part que ce soit de ce GNR se retrouve dans les conduites de la franchise de Gazifère. Il est donc bien important que la population comprenne bien que ce que les « acheteurs volontaires » achètent, ce n'est pas la livraison du GNR lui-même (physiquement) sur leur site, mais l'attribut ou la qualification de GNR de ce gaz qui est acheté par Gazifère sans nécessairement le leur livrer à eux. C'est un attribut immatériel, au même titre que l'on peut acheter aussi sur le marché des droits et crédits d'émissions ou d'autres attributs environnementaux échangeables. C'est important, pour la pérennité et la réputation de la filière GNR et de son marché d'achat volontaire que les « acheteurs volontaires » comprennent bien ce qu'ils achètent et ce qu'ils n'achètent pas.

Pour l'année 2020 qui est ici sous étude, nous concluons donc, ici également, y a lieu pour la Régie d'accepter les résultats de faibles ventes de volontaires de GNR et donc de ne pas invoquer celles-ci aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

19 - Sur les perspectives de hausse du prix du gaz naturel additionné du SPEDE et de ses autres taxes (que nous mentionnons plus haut), nous avons critiqué Hydro-Québec

dans un autre dossier de la Régie (R-4110-2019) laquelle, dans son propre Plan d'approvisionnement 2020-2029 actuellement sous étude, s'est contentée de prévoir que le coût du SPEDE, à partir de son taux réel de février de 2021 de 17,80 \$US/t. CO₂ (c'est-à-dire 22,6 CAD/t. CO₂¹), augmentera durant la suite de la décennie d'un taux annuel de 5 % plus l'inflation prévue des États-Unis (que le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques – RTIEÉ - avait estimé à 2,3 % par an), ce qui représente donc une croissance prévue par Hydro-Québec de 7,3 %/an sur la base des projections américaines décennales alors disponibles en juillet 2021.^{2 3}

Nous avons également, au dossier R-4151-2021, critiqué Énergir pour sa prévision relativement faible de la croissance du SPEDE durant la période de son Plan d'approvisionnement quadriennal 2021-2025.⁴

De telles prévisions de faible croissance du SPEDE sont improbables. Il est au contraire plus probable qu'improbable que le gouvernement du Québec va utiliser les outils à sa disposition (raréfaction des droits d'émission distribués gratuitement et/ou usage d'autres taxes) afin d'ajuster, à la hausse, le taux de son SPEDE (combiné aux autres taxes applicables) à un niveau comparable à celui de la taxe fédérale sur le carbone applicable à d'autres provinces dont l'Ontario. Prétendre le contraire signifierait que le gouvernement du Québec aurait soudainement décidé de devenir le cancre environnemental du Canada et de devenir, en cette décennie, le paradis des pollueurs où ceux-ci paieraient les droits d'émission

¹ Taux de change USD/CAD de 1,26983.

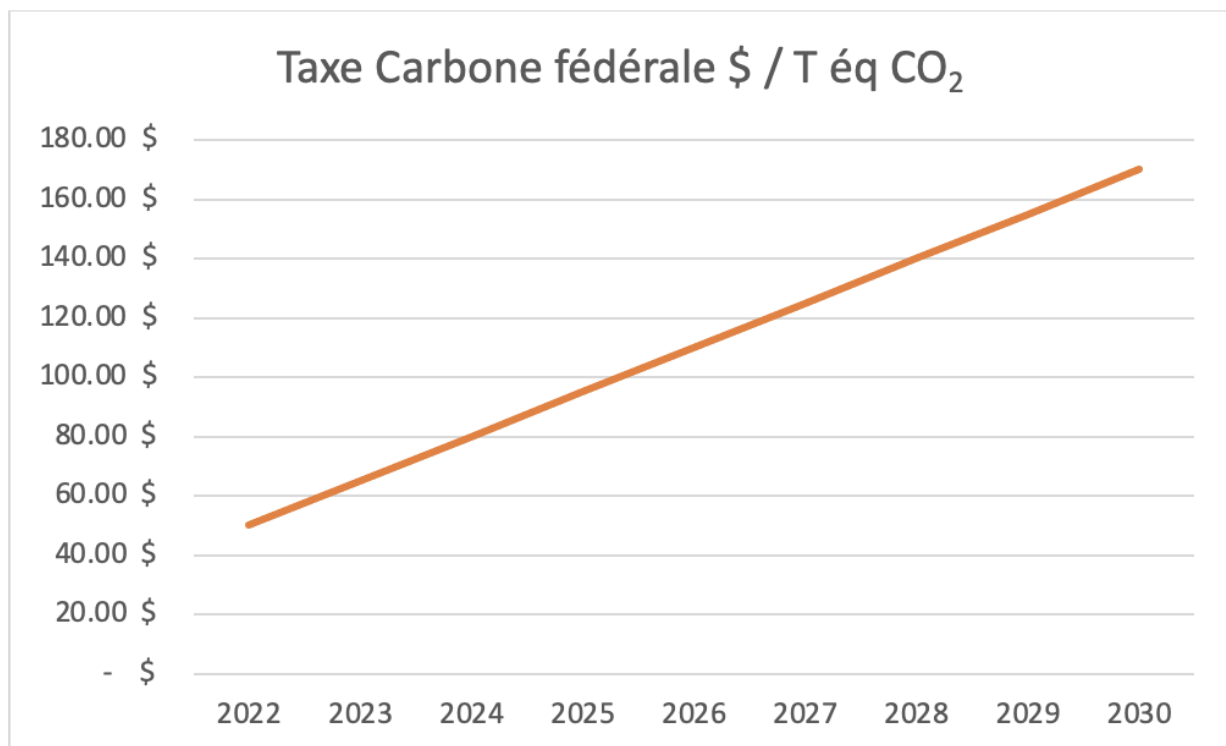
² Source du taux d'inflation des États-Unis : <https://knoema.com/kyaewad/us-inflation-forecast-2021-2022-and-long-term-to-2030-data-and-charts>, consulté le 11 juillet 2021: "Different agencies' predictions differ, but most put US CPI inflation within the range of 1,6% to 2,8% percent in 2021 and around 2% in 2022. Almost all agencies concur in predicting that CPI inflation will decrease in 2022 compared to 2021. Over the longer term, up to 2024, CPI inflation in the US is expected to be around 2,3%."

³ **REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ)**, Dossier R-4119-2019, Phase 1, [Pièce C-RTIEÉ-0049, RTIEÉ-1, Document 5](#), Coûts évités 2020-2029 en énergie dans les réseaux autonomes : Comparaison de deux scénarios quant à la prévision de la valeur du SPEDE, pages 1 à 4.

⁴ **SÉ-AQLPA**, Dossier R-4151-2021, Pièce C-SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 (version confidentielle C-SÉ-AQLPA-0011 et [version caviardée C-SÉ-AQLPA-0013](#)), pp. 6-15.

de GES considérablement moindres que dans le reste du Canada (ce qui constituerait une révolution anti-environnementale au Québec, des plus improbables).

Voici la courbe de progression de la taxe fédérale sur le carbone (applicable à d'autres provinces) déjà annoncée :



Le gouvernement canadien a en effet annoncé que la taxe sur le carbone canadienne applicable à des provinces hors Québec, dont la croissance est actuellement de 10\$/t.CO₂ par an jusqu'en 2022, croîtra de 15\$/t.CO₂ par an à partir de 2023 et atteindra 170 \$/t.CO₂ en 2030 et continuera de croître par la suite.

20- L'économiste Pierre-Olivier Pineau prévoit effectivement une telle intervention de la part du gouvernement du Québec, laquelle ferait passer l'actuel signal de prix du SPEDE basé sur un « prix plancher » à un signal de prix basé sur un « prix plafond » résultant du plafond des droits d'émission mis en circulation :

Pierre-Olivier PINEAU, avec la collaboration de Simon LANGLOIS-BERTRAND, *Équivalence du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES au Québec (SPEDE) avec les exigences du fédéral en termes de tarification du carbone*, Montréal, Janvier 2018, <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2018RP-01.pdf> :

Pages 3-4 : Le Québec peut cependant avoir confiance en son approche en raison de réductions moins coûteuses possibles en Californie (l'autre membre actuel du marché du carbone, auquel l'Ontario va se joindre en 2018) et **d'un prix qui pourrait augmenter de lui-même de manière à forcer des réductions, si les émissions se rapprochaient trop du plafond fixé.**

Page 4 : [L'on doit] **Faire une comparaison entre les plafonds québécois et le signal de prix fédéral et ne pas comparer uniquement le signal de prix découlant des deux mécanismes.**

Pages 16-17 : 2.5 Réductions locales et réductions régionales - **l'importance du plafond [...]**

Dans un marché du carbone avec plafond d'émission, comme le SPEDE, deux phénomènes garantissent la réduction des émissions : soit les réductions ont lieu dans une autre sous-région participant au marché du carbone, et le prix reste relativement peu élevé ; soit le prix de la tonne de GES grimpe et devient plus dissuasif, induisant ainsi une réduction des GES et le respect de la cible.

Page 25 : En effet, **avec son plafond ferme, le prix évoluera naturellement vers un niveau permettant d'atteindre la cible et de respecter le plafond.**

Page 28 : [L'on doit] **Reconnaître le rôle des plafonds dans le SPEDE. Les plafonds d'émissions décroissants du SPEDE sont un élément clé de l'approche québécoise, qui a le potentiel de grandement influencer le signal de prix. Simplement comparer le prix plancher, qui est une borne inférieure, et le signal de prix fédéral n'offre qu'une vision partielle de la rigueur des deux approches.**

[Souligné en caractère gras par nous]

Pierre-Olivier PINEAU (HEC Montréal), *Marché du carbone québécois : état des lieux et perspectives 2030*, 26 novembre 2020, https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/11/PPT_Pineau_SPEDE_26nov2020.pdf :

Page 25 : **Avec la décroissance des plafonds, on se dirige dans les années à venir vers une pénurie de droits d'émission.**

Le prix plafond va transformer le SPEDE en taxe sur le carbone – la notion de plafond d'émission sera perdue.

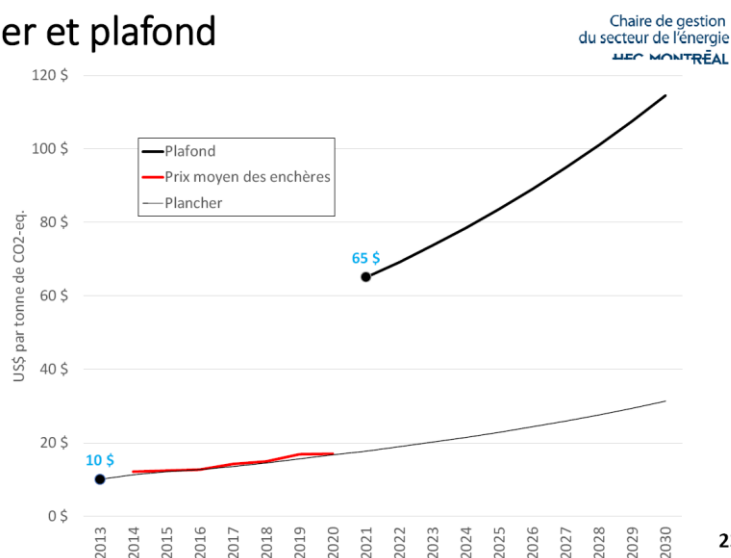
[Souligné en caractère gras par nous

Page 23 :

Prix plancher et plafond

Prix plancher:
10 US\$ en 2013
+ 5 % + inflation
Prix plafond:
65 US\$ en 2021
+ 5 % + inflation

Inflation estimée à
1,5 % à partir de 2021



23

21- Et même si la présence de la Californie dans le marché du carbone restreignait la capacité du Québec, par plafonnement des droits d'émission, de hausser le prix du SPEDE, le gouvernement du Québec dispose d'autres outils de taxation qu'il peut moduler à sa guise afin que le total des coûts du carbone au Québec équivaille au taux de la taxe fédérale sur le carbone.

L'économiste Pierre-Olivier Pineau souligne à cet égard, avec justesse, que le SPEDE et les autres outils de taxation du Québec, applicables au carbone, doivent être vus comme un tout :

Pierre-Olivier PINEAU, avec la collaboration de Simon LANGLOIS-BERTRAND, *Équivalence du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES au Québec (SPEDE) avec les exigences du fédéral en termes de tarification du carbone*, Montréal, Janvier 2018, <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2018RP-01.pdf> :

Page 3 : **Autres prix du carbone.** Au-delà du prix du carbone existant au Québec grâce au marché du carbone, beaucoup de carburants au Québec sont davantage taxés que dans les autres provinces canadiennes. En réinterprétant ces taxes plus élevées sur les carburants comme une taxe sur le carbone, spécifique aux carburants, alors le prix moyen pondéré du carbone au Québec en 2020 monte à 18,39\$/t ou même à 27,39\$/t, selon ce qu'on inclut comme coûts supplémentaires déjà présents au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes.

Page 4 : [L'on doit] Reconnaître le rôle que peuvent jouer certaines taxes provinciales sur les carburants comme outils de tarification du carbone.

Pages 25-26 : Le Québec a en effet déjà en place une série de mesures qui peuvent être qualifiées de « complémentaires » à la tarification du carbone. Ces mesures permettent de dire qu'en réalité, par rapport aux autres provinces et à l'approche fédérale, le Québec a une approche plus rigoureuse que celle du fédéral. Parmi ces mesures complémentaires, voici celles qui correspondent directement à un surcoût imposé sur certains carburants.

Page 28 : Reconnaître les taxes sur les carburants. Toute fiscalité supplémentaire sur les carburants existant au Québec devrait compter comme étant une « taxe sur le carbone » dans l'analyse comparée des approches québécoises et fédérales. Dans les faits, le Québec taxe plusieurs produits pétroliers de manière plus importante que les autres provinces canadiennes. C'est l'équivalent d'une taxe sur le carbone, restreinte à ce secteur qui n'existe pas ailleurs au Canada.

Pages 30-31 : il serait judicieux de s'assurer que la couverture de l'approche fédérale soit mieux définie (choix entre la taxe ou le RTFR et choix des normes de « meilleur rendement »), que les seuils d'émission et type de GES couverts soit compatibles et que le niveau supérieur de taxation sur les carburants, au Québec, soit pleinement reconnu comme une forme de tarification du carbone. Il serait également pertinent de s'assurer d'effectuer une comparaison entre les plafonds québécois et le signal de prix fédéral et ne pas comparer uniquement le signal de prix découlant des deux mécanismes

[Souligné en caractère gras par nous]

22- Pour l'ensemble de ces motifs, il est vraisemblable que le prix du gaz conditionnel (additionné de son SPEDE et de ses taxes) va croître. Ceci aidera donc à la mise en marché du GNR par Gazifère et l'aidera à répondre à la principale objection de ses clients volontaires potentiels, soit le surcoût du GNR. Les efforts de commercialisation du GNR par Gazifère auprès de sa clientèle volontaire, tel qu'entamés en 2020, sont donc corrects et méritent de se poursuivre, alors que la réalité du prix de la hausse prévisible du gaz conventionnel (additionné de son SPEDE et de ses taxes) va progressivement les rendre plus efficaces.

23 - Nous formulons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 4-2

LES RÉSULTATS 2020 DE LA VENTE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE INC.

Pour l'année 2020 qui est ici sous étude, nous concluons, ici également, y a lieu pour la Régie d'accepter les résultats de faibles ventes de volontaires de GNR et donc de ne pas invoquer celles-ci aux fins de réduire le bénéfice net ([Pièce B-0286, GI-52, Doc. 1](#)) considéré aux fins du calcul du partage de l'excédent de rendement entre le distributeur et le remboursement à sa clientèle ([Pièce B-0296, GI-56, Doc. 1](#)).

Nous invitons Gazifère à poursuivre ses activités de promotion du GNR auprès de la clientèle volontaire d'une façon agressive et à présenter ses indicateurs d'efficacité de l'ensemble de ces activités de promotion.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients quant au surcoût du GNR, il serait souhaitable que ces activités de promotion du GNR fassent bien valoir que le prix du gaz naturel conventionnel (non GNR) incluant ses taxes et son SPEDE, est appelé à croître et donc à rejoindre graduellement celui du GNR (qui lui est exempt de SPEDE et de certaines de ces taxes). Vu la taxe fédérale sur le carbone applicable à d'autres provinces, il est en effet réaliste de croire que le Québec (s'il ne veut pas nuire à sa réputation de leader environnemental et devenir le paradis canadien des pollueurs) n'aura d'autre choix que d'ajuster à la hausse son SPEDE (en raréfiant les droits d'émission distribués gratuitement) ou en ajustant à la hausse d'autres taxes connexes applicables au gaz naturel, comme le Professeur Pierre-Olivier Pineau le prévoit notamment.

En ce qui concerne la préoccupation de certains clients à l'effet que le gaz qui leur est physiquement livré ne soit pas du GNR, il est important que Gazifère informe et sensibilise la population au fait que le fait, pour un client, d'« acheter » volontairement du GNR ne signifie pas et ne signifie aucunement que le gaz qui lui est physiquement livré soit du GNR. Ces deux choses sont sans rapport. Pris généralement, on peut dire que la composition du gaz reçu physiquement par chaque client est à peu près la même, que ce client soit « acheteur volontaire de GNR » ou non. D'ailleurs, si le GNR acheté par Gazifère se trouve (comme cela a été le cas) en aval du sens d'écoulement du gaz naturel, et de surcroît dans la franchise d'Énergir qui n'est pas connectée à celle de Gazifère, alors il est physiquement impossible que quelque part que ce soit de ce GNR se retrouve dans les conduites de la franchise de Gazifère. Il est donc bien important que la population comprenne bien que ce que les « acheteurs volontaires » achètent, ce n'est pas la livraison du GNR lui-même (physiquement) sur leur site, mais l'attribut ou la qualification de GNR de ce gaz qui est acheté par Gazifère sans nécessairement le leur livrer à eux. C'est un attribut immatériel, au même titre que l'on peut acheter aussi sur le marché des droits et crédits d'émissions ou d'autres attributs environnementaux échangeables. C'est important, pour la pérennité et la réputation de la filière GNR et de son marché d'achat volontaire que les « acheteurs volontaires » comprennent bien ce qu'ils achètent et ce qu'ils n'achètent pas.

3

**LES RÉSULTATS 2020 DE LA RÉDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT ENTRE LES
CATÉGORIES TARIFAIRES**

24 - En réponse à notre demande 4.4.1 (**GAZIFÈRE INC.** Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)), Gazifère nous informe, de façon surprenante, qu'elle ne mesure jamais l'interfinancement réel (seulement sa prévision lors des causes tarifaires):

**GAZIFÈRE INC. Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0355, GI-65, Doc. 3](#)
RÉPONSE 4.4.1 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA**

Gazifere does not update the allocation of costs and the revenue to cost ratios for each of the tariff categories on an actual basis.

*Gazifere, in its annual rate case application, prepares cost allocation for each tariff class on a forecast basis based on an updated forecast of revenue and cost inputs using the Regie's approved methodologies. **Therefore, revenue to cost ratios for each of the tariff categories can only be prepared on a forecast basis at the time of the annual rate case application.***

[Souligné en caractère gras par nous]

25 - Nous soumettons respectueusement que cette inexistence d'un mesurage de l'interfinancement réel ne permet pas à la Régie de l'énergie (assistée des intervenants) d'exercer adéquatement sa juridiction quant au suivi de cet interfinancement.

Depuis plusieurs années en effet, SÉ-AQLPA constate en causes tarifaires les efforts de Gazifère pour réduire l'interfinancement entre ses catégories tarifaires. Nous appuyons régulièrement ces efforts devant la Régie de l'énergie, tout en soulignant à quelques occasions certains relâchements dans ces efforts.

Mais l'ensemble de cette démarche nécessite que l'on puisse valider la réalité de ces efforts, à la lumière des résultats de la répartition des coûts et revenus résultant du rapport annuel produit en fin d'année.

26 - Nous formulons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 4-3

LES RÉSULTATS 2020 DE LA RÉDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT ENTRE LES CATÉGORIES TARIFAIRES

Nous recommandons respectueusement à la Régie de l'énergie de requérir que Gazifère lui fournisse, aux fins de sa décision à venir sur le rapport annuel 2020, les données réelles de l'interfinancement en 2020 entre ses catégories tarifaires, puis de permettre aux intervenants de les commenter.

De plus, nous recommandons respectueusement à la Régie de l'énergie de requérir que Gazifère inclue de tels résultats dans tous ses rapports annuels à l'avenir, à être soumis à la Régie.

En effet, l'inexistence d'un mesurage de l'interfinancement réel ne permet pas à la Régie de l'énergie (assistée des intervenants) d'exercer adéquatement sa juridiction quant au suivi de cet interfinancement.

Depuis plusieurs années, SÉ-AQLPA constatent en causes tarifaires les efforts de Gazifère pour réduire l'interfinancement entre ses catégories tarifaires. Nous appuyons régulièrement ces efforts devant la Régie de l'énergie, tout en soulignant à quelques occasions certains relâchements dans ces efforts.

Mais l'ensemble de cette démarche nécessite que l'on puisse valider la réalité de ces efforts, à la lumière des résultats de la répartition des coûts et revenus résultant du rapport annuel produit en fin d'année.

4

CONCLUSION

27 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir les recommandations exprimées au présent mémoire.

28 - Le tout, respectueusement soumis.
